

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

**DÉLIBÉRATION n° B2019/068**

L'an deux mille dix-neuf et le 18 juin à 18 heures 30 le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Fabienne ROYO, Alain PIASER, Joël DEVAUD, Michel SICARD, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Catherine CORREGE, Roger LACOME, Monique MARTIN, Elisabeth DUCUING, Jean-Claude CLARENS, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES

Absents excusés : François DABEZIES, Nathalie SALCUNI, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE

**Objet : Participation par fonds de concours de la commune de Galan pour le programme « Sécurisation en T150 et T70 du P8 »**

Monsieur le Président informe le Bureau du programme de travaux d'électrification rurale « Sécurisation 2017 - Sécurisation en T150 et T70 du P8 » pour la commune de Galan.

Il y a lieu de mettre en place la participation par fonds de concours pour le financement de cette opération.

Le financement de la dépense est assuré de la façon suivante :

- Montant total de la dépense.....	42 618.06 €	TTC
- Subvention FACE.....	28 412.04 €	
- Participation SDE.....	3 551.50 €	
- T.V.A. préfinancée par le SDE.....	7 103.01 €	
- Participation CCPL.....	1 775.76 €	
- Fonds de concours Galan.....	1 775.75 €	

Monsieur le Président demande l'autorisation de demander la participation à la commune de Galan par fonds de concours du montant suivant : 1 775.75 € pour ce programme.

Monsieur Alain DUCASSE ne participe pas au vote.

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

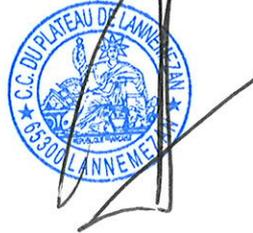
## DECIDE

- de solliciter la participation de la commune de Galan par fonds de concours d'un montant de 1 775.75 € pour ce programme.

Pour copie conforme,

Le Président

Bernard PLANO



Affichée le 21 JUIN 2019

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20190618-2019-068B-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2019  
Date de réception préfecture : 21/06/2019